



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 1^{er} Mars 2010

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Lundi 1^{er} Mars 2010 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine Maire.

Etaient présents : M. Guyot André, M. Gandolfo André, M. Martinez Lucas, M. Mandron Laurent, M. Lebois Didier, M. Roy Alain, M. Thomas Dominique, Melle Chaussier Flore.
Absente excusée : Mme Martine Pinois
Secrétaire de séance : Melle Chaussier Flore

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} Février 2010

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, une rectification est demandée. Mme Martine Pinois a été inscrite dans les membres présents alors qu'elle était absente représentée.

Le compte rendu du 1^{er} Février est adopté à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

Point sur la Poste

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de M. Pannetier, délégué aux relations territoriales du Groupe la Poste, nous proposant :

- ⇒ Une subvention exceptionnelle de 6.000 Euros pour la création d'une agence postale,
- ⇒ Une aide supplémentaire qui correspond à trois mois d'indemnités mensuelles soit 2.886 €
- ⇒ La fourniture et l'installation du mobilier soit 3.000€ environ

Le Conseil Municipal, après concertation charge Mme le Maire :

- ⇒ D'envoyer un courrier aux commerçants de la commune afin de connaître leur possibilité d'accueillir le point postal dans leur établissement,
- ⇒ De mener une enquête auprès de nos administrés pour déterminer leur besoin d'un point postal conjointement avec un point « services publics »,
- ⇒ De demander aux artisans une estimation des travaux pour la restructuration de cet espace et ceci dans les plus brefs délais afin que le conseil municipal puisse statuer sur ce dossier à la prochaine réunion,
- ⇒ D'envoyer un courrier à M. Pannetier afin de l'informer des décisions du Conseil Municipal.

Budget Salle Polyvalente

1. Emprunt

Après rendez-vous avec M. Blot, directeur de la B.P.B., Madame le Maire présente aux conseillers les différentes simulations pour un emprunt estimé à 300.000 €, correspondant à la construction de la salle polyvalente et de la cuisine équipée.

2. Estimation budget pour l'aménagement de la salle et des équipements de la cuisine

M. Alain Roy chargé de la commission salle polyvalente présente le budget s'élevant à 21.266 €HT répartis comme suit :

=> Devis pour les tables, chaises, porte manteaux 8.284 €HT
=> Devis vaisselles et batteries de cuisine complète 12.982 €HT

Le Conseil Municipal, après concertation décide :

- ⇒ De choisir l'emprunt sur 20 ans échéances annuelles avec amortissement fixe du capital (taux 3.90%), sous réserve de l'approbation de M. Ragage, trésorier de la commune.
- ⇒ D'approuver le devis présenté pour l'achat des équipements.
- ⇒ Charge Mme le Maire de consulter le Trésorier M. Ragage pour obtenir son avis
- ⇒ De préparer les modalités d'achats des équipements de la salle polyvalente.

Système double flux de la Salle Polyvalente

Les conseillers, rapporteurs des réunions de chantier, donnent compte-rendu des derniers problèmes constatés dans le suivi de cette construction. Un point essentiel est soulevé : l'infiltration de l'eau dans les gaines du système double flux. Les Conseillers chargent Mme le Maire :

- ⇒ De contacter les services du SDIS et de la DDASS afin d'étudier la possibilité de faire analyser les risques sanitaires potentiels qui seraient consécutifs à la présence d'eau stagnante dans des gaines de ventilations.

Récupération de l'eau de pluie et réserve incendie.

Pour s'inscrire dans l'effort de l'économie des ressources naturelles, et profitant du chantier de construction du gymnase, une réserve d'eau sera installée et alimentée par la récupération d'eaux pluviales provenant du complexe sportif. Cette réserve d'eau permettra de faire face aux éventuelles pénuries en période de sécheresse, mais aussi de disposer d'une réserve de 120 m³ d'eau, réserve imposée par les règles de prévention incendie du gymnase.

Mme le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise Bougeat qui travaille actuellement sur le chantier et qui a été chargée des travaux d'assainissement du bas de Montillot. Ce devis s'élève à un montant de 27741.46€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après concertation décide :

- ⇒ D'approuver le devis des travaux supplémentaires de l'entreprise Bougeat,
- ⇒ Charge Mme le Maire de préparer le dossier pour l'obtention des subventions auprès des organismes
 - => Sous-préfecture,
 - => Conseil Régional,
 - => Conseil Général,
 - => CC du Vézélien.

Questions diverses

- **Organisation du vote pour les élections régionales (14 et 21 mars 2010)**
Pour assurer le bureau de permanence, il est fait appel à quelques bonnes volontés de la commune. Vous pouvez vous inscrire en mairie jusqu'au 12 mars.
- **Demande de cotisation U.N.A.:**
Après délibération du conseil, la cotisation est maintenue à 150€
- **Prestations O.N.F. :**
Un avenant sera pris au bail de chasse, stipulant que l'entretien des lignes sera désormais à la charge des chasseurs et non à celle de l'O.N.F.
- **Foire du Vézélien :**
L'adhésion au comité de foire de Vézelay a été refusée par le conseil par 6 voix contre, 1 pour et 2 abstentions.
- **Création d'un PLU à Asquins :**
Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu de la mairie d'Asquins une délibération prescrivant la révision du plan d'occupation des sols valant élaboration d'un plan local d'urbanisme.
- **Eclairage public :**
Un devis a été demandé à l'entreprise FORCLUM afin de remplacer une lanterne vétuste en haut du Vaudonjon; ce montant s'élève à 592,02 €T.T.C. Le Conseil accepte ce devis.
- **Prix de l'eau :**
Après concertation, le conseil municipal revient sur sa décision d'augmenter le prix de l'eau et l'abonnement.
- **Assainissement de Vaudonjon :**
Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur Dame revient sur sa position initiale de céder son terrain en contrepartie de la gratuité du branchement de son assainissement. Il souhaite désormais vendre ce terrain. Le conseil municipal a pris acte de cette décision mais souligne que ce projet n'est qu'en phase d'étude.
- **PPMS de l'école maternelle :**
Le professeur nous a fait part de son obligation d'élaborer le PPMS. Le Conseil prend acte de cette démarche obligatoire et décide :
 - => De fournir à l'école maternelle les trousse de première urgence,
 - => De compléter les informations pour le PPMS lors de la mise à jour du PCS prévue fin 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 12 Avril 2010